

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2010

---

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (n° 2516)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

## SOUS-AMENDEMENT

N° 573 Rect.

présenté par  
M. Perben et M. Derosier

-----  
à l'amendement n° 571 du Gouvernement  
-----

### APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Supprimer le dernier alinéa.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas de raison de ne pas prévoir la consultation des conseils généraux lors de la délimitation des cantons.